

SOCIAL

thionville

Akers : les retraités également touchés

Quand ils ont pris leur retraite, ces anciens salariés de l'entreprise métallurgique Akers France à Thionville étaient plutôt confiants pour l'avenir. Mais ces derniers mois, le vent a tourné. La société connaît de graves soucis financiers qui ont conduit à son placement en redressement judiciaire le 3 décembre.

Les 167 personnes toujours en poste sur le site thionvillois sont évidemment les premières impactées. Mais ils ne sont pas les seuls. Les retraités d'Akers France sont aussi touchés, par ricochet. Et cela se traduit sur le montant de leur pension.

Une convention historique leur permettait, jusqu'alors, de bénéficier d'une retraite supplémentaire, versée tous les trimestres. « C'est un accord qui a été signé par le patron et les syndicats à l'époque où l'entreprise était encore Usinor Sacilor », se souviennent les retraités. Les repreneurs successifs, dont Akers France, l'avaient prorogé.

Sauf que depuis le placement en redressement de l'entreprise, les robinets sont coupés. L'organisme chargé du versement de cette rente n'est plus en mesure de le faire, faute d'avoir reçu les fonds nécessaires. La nouvelle est tombée par courrier début janvier. Mais les retraités s'en sont aperçus par eux-mêmes : ils n'ont pas perçu leur retraite supplémentaire du dernier trimestre 2015. Et pour certains le montant n'est pas négligeable : « cela peut aller de quelques dizaines d'euros jusqu'à 4 800 € environ », en fonction de l'ancienneté et du poste occupé. Cette retraite supplémentaire était calculée sur les derniers bulletins de

paie. « C'était une façon d'inciter les salariés à rester dans l'entreprise, à s'impliquer dans un plan de carrière », explique le collectif d'une dizaine de retraités mobilisés sur la question. Toutes les catégories socioprofessionnelles étaient concernées, de l'ouvrier au cadre de direction. « La convention nous garantissait de percevoir ainsi 62 % de notre dernier salaire. Sans ce supplément, notre retraite retombe à 45 % du salaire. » La perte de cette retraite supplémentaire induit pour certains une réduction importante de leur pouvoir d'achat, avec une réelle incidence sur les engagements qu'ils ont pris dans leur quotidien. En attendant d'être fixés, ils gardent toutefois le petit espoir d'un reprenneur solide pour Akers France, qui ne dérogerait pas à la convention. « Si l'entreprise est liquidée, on n'aura plus que les yeux pour pleurer. » Les retraités se sont inscrits sur la (longue) liste des créanciers, tenue par le mandataire judiciaire dans le cadre du redressement de la société. « On s'est déclaré au même titre que les actuels employés, les sous-traitants, l'Urssaf... croient-ils savoir. On nous doit des sous. »

Difficile de savoir combien de retraités sont concernés, l'organisme chargé du versement de la retraite supplémentaire reste muet sur le sujet.

Les anciens salariés devraient en savoir davantage le 17 mars lorsque le tribunal de commerce de Thionville se prononcera sur les offres de reprise d'Akers France déposées fin février.

Frédérique THISSE.

HISTOIRE



Un nom gravé à l'intérieur de la bague.



Des reliques parfaitement conservées.



Boucle de ceinturon affichant Gott mit uns.

527 soldats perdus dans un cimetière oublié

Au nord-ouest de Reims, près des champs de bataille de la guerre de 14-18, les archéologues de l'Inrap ont fait une découverte unique en France. Les corps de 527 soldats allemands oubliés...

Dans les années 1920, les terres sont restituées aux agriculteurs. Il faut relancer l'économie. A Boultsur-Suippe, à 15 kilomètres au nord-ouest de Reims, les sépultures d'un cimetière allemand provisoire sont exhumées en urgence. Les corps sont censés avoir été transférés dans des nécropoles officielles.

La surprise est donc énorme l'an dernier, lorsque les archéologues découvrent que les squelettes n'ont été que partiellement prélevés et que certains ont même été oubliés. Les ossements de 527 soldats, répartis dans 360 fosses individuelles ou collectives, sont mis au jour. Tout comme un millier d'objets militaires et personnels.

Unique en France

Avant de construire un lotissement, la société rémoise Immocoop et la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) avaient saisi l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). Les fouilles se sont déroulées entre le 21 juillet et le 30 septembre 2015. Si la construction de logements a pu démarrer dans la foulée, en revanche, le travail qui attend désormais l'équipe de l'Inrap Reims est loin d'être achevé.

« C'est une découverte unique en France, une découverte majeure », relève Bruno Duchêne, responsable scientifique. L'équipe d'archéologues et d'anthropologues de l'Inrap dispose désormais d'éléments importants pour étudier le recru-

tement des soldats, leur état sanitaire, les provenances géographiques, les causes de leur décès, la chirurgie de guerre, la logistique militaire... Elle s'efforce aussi de les identifier.

Des 1916, des soldats sont enterrés dans le cimetière de fortune de Boultsur-Suippe. Soit parce qu'ils ont été directement ramenés du champ de bataille, à une quinzaine de kilomètres de là, soit après avoir été hospitalisés dans cette commune. Éclats d'obus, plaies infectées, pneumonies, effets de souffle... Outre l'analyse des causes de décès, cette découverte permet aussi des avancées sur les carences alimentaires au début de XX^e siècle ou encore sur le stress de ces jeunes Allemands avant même que ne débute la guerre.

Quelques Français

« Normalement, le règlement allemand imposait de récupérer les effets militaires », rapporte Bruno Duchêne. Or, à Boultsur-Suippe, les défunts morts au combat portaient encore leurs uniformes et leurs équipements (casques, masques à gaz, ceinturons...). Les 130 plaques d'identification militaires retrouvées laissent penser que les soldats inhumés à cet endroit, à l'exception de quatre à cinq Français, appartenaient à la 19^e division d'infanterie de Basse-Saxe. Ils ont en particulier participé aux combats d'avril 1917 menés durant l'offensive du général Nivelle au Chemin des Dames. Les archéologues de l'Inrap ont également retrouvé de nombreux objets personnels, dont



Les corps ont été retrouvés dans 360 fosses, individuelles ou collectives. Photos Denis GLICKSMABBINRA

un stylo-plume encore en état de marche, des pipes, des peignes à moustache... Une bague avec un nom gravé à l'intérieur permettra peut-être de retrouver la famille du jeune homme qui la portait. Une vingtaine de bouteilles contenant des certificats de décès ont également été récupérées dans les tombes, mais un seul est encore lisible. À ce stade de l'étude, moins d'une dizaine de ces combattants ont été formellement identifiés.

Catherine DAUDENHAN.

Mission identification

L'artilleur allemand August Seelemeyer est mort dans la Marne après seulement six jours de combat, à l'âge de 19 ans. Les fouilles de Boultsur-Suippe ont permis de l'identifier. Mais il fait figure d'exception. On évalue à 700 000 le nombre de disparus de la Grande Guerre. 700 000, c'est le nom d'un webdocumentaire qui vient d'être mis en ligne. Réalisé par Olivier Lassus, avec la participation notamment de l'Inrap et de la Mission du centenaire, ce film de 70 minutes accompagne les archéologues sur cinq sites, dont « le cimetière perdu » de Boultsur-Suippe.

www.700000.fr (en utilisant de préférence le navigateur Google chrome).
Version pour tablette dans un mois.

REPÈRES

Bitche : le maire maintient les Médiévales

Sur les réseaux sociaux, l'annonce du premier adjoint, Pascal Leichtnam, d'annuler les Médiévales, Halloween ou Noël au château a fait le buzz. Mais, hier après-midi, le maire Gérard Humbert a décidé de reprendre les choses en main. Il met les points sur les i. « Je soumettrai au conseil municipal un budget équilibré prenant en compte le maintien des festivités, notamment les Médiévales à 150 000 €, enveloppe identique aux années précédentes. Je présenterai un budget annexe citadelle en maintenant un spectacle de chevaliers pour 2 mois (juin et juillet) en maintenant l'enveloppe dédiée aux animations Halloween et Noël au Château », affirme le premier magistrat, désavouant son adjoint. Reste à savoir qui, concrètement, organisera ces fêtes.

Vent d'opposition à Ormersviller

Après Erching, Rimling ou Obergaibach, un vent de contestation se lève contre l'implantation d'éoliennes sur les hauteurs d'Ormersviller. Depuis quelques jours des panneaux "Non aux éoliennes" ont poussé aux abords de la commune du Pays de Bitche.

« Le but de notre opposition n'est pas de créer une polémique et de déchirer le village. Au contraire, nous souhaitons lister le "pour" et le "contre", affirme Margot Frumholtz et Jérôme Ragot, plutôt opposés. Le maire de la commune, Marcel Vogel, s'effusque et défend le projet. « Les informations qu'ils donnent sont fausses pour faire peur à la population ! »

Le ministre mouille le maillot



Photo Raphaël PORTE

Hier après-midi, Christian Eckert, le secrétaire d'Etat au Budget, n'a pas seulement inauguré le centre aquatique de Rohrbach-lès-Bitche. Il a posé la première pierre de l'extension, en compagnie de Thierry Maksimovic. Dès l'entrée, il a pu admirer une vue exceptionnelle sur le paysage. Le point fort de cette construction. L'architecte a voulu offrir un balcon sur la nature. Mais la piscine sera déjà agrandie. D'ici la fin de l'année, les amateurs pourront profiter d'un hammam, d'un sauna, d'un spa, d'un espace relaxation et de douches massantes. Montant de l'investissement : 500 000 € supplémentaires. Au total, la communauté de communes de Rohrbach-lès-Bitche aura investi 5,4 M€.

O. J.

metz

Abattoir : gain de cause pour les frondeurs

A l'origine, il y a une restructuration nationale. En 2014, Le groupe Bigard, exploitant les enseignes Bigard, Charal et Socopa, se lance dans la remise en concurrence de sa filiale découpe de la viande. Les abattoirs Charal de Metz n'échappent pas aux changements : alors qu'elle faisait, depuis quatorze ans, appel à la quarantaine de spécialistes de la petite entreprise Proservia de Borny pour la découpe des morceaux, l'entreprise messine commence, en janvier 2015, à travailler avec Techni Desoss et Codeviandes. Proservia est remerciée par le groupe Bigard et la moitié de ses salariés se retrouve sur le carreau, faute de transfert automatique de leurs contrats de travail. Les autres démissionnent et font le deuil de leurs avantages pour prétendre à un nouveau contrat version Techni Desoss ou Codeviandes.

Débuté alors une bataille judiciaire qui s'annonce longue et féroce, les salariés déçus décidant de saisir les prud'hommes de Metz, leur ex-patron à leurs côtés. M^e Bernard Petit, conseil de dix d'entre eux avec le syndicat FO, s'est fixé pour objectif d'obtenir le transfert automatique des contrats, donc le paiement des salaires depuis le

1^{er} janvier 2015, date à laquelle les "frondeurs" se sont vu interdire l'accès aux locaux Charal. Le tout avec indemnités de licenciement induites. En première instance, les conseillers messins, saisie selon la procédure d'urgence (référé), sont allés dans le sens des douze plaignants, mais les deux sociétés de découpe avaient fait appel. Mardi, la cour d'appel a confirmé l'ordonnance de référé pour dix ex-salariés, assortissant son arrêt d'astreintes journalières. Une décision opposable aux deux entreprises de découpe et non à Proservia. « Son patron était certain d'être dans son bon droit. Qu'à partir du moment où il y avait reprise de l'activité au sein de Charal, il devait y avoir aussi une reprise de ses salariés », explique M^e Angelo Lauricella. De son côté, la société Techni Desoss annonce qu'elle va se pourvoir en cassation. Un dossier social qui a donné naissance à d'autres. La chambre commerciale de Metz a été saisie et une plainte au pénal a été déposée, toujours par le patron de la société de Borny, mise en sommeil depuis la perte du marché Charal.

Saada SEBAOUI.

POLITIQUE

Intercos à la croisée des chemins

Plusieurs regroupements entre communautés de communes de Moselle se profilent, à l'issue de la Commission départementale d'hier matin.

Pour ceux qui ont loupé le début, la loi NOTRe réorganise le territoire. Son objectif est de faire grossir les intercommunalités pour leur donner davantage de puissance, de recettes, de compétences. Le préfet partant, Nacer Meddah, a proposé un schéma d'ensemble en octobre. Une première réunion de la Commission départementale de coopération intercommunale s'est déroulée le 1^{er} février. Elle a acté à l'unanimité les projets de fusions de la communauté de communes du Pays de Bitche avec celle de Rohrbach-lès-Bitche, de Sarreguemines Confluences avec la com'com de l'Albe et des lacs (Sarralbe), et du Pays Naborien avec le Centre Mosellan (Morhange).

Hier matin, nouvelle réunion. Cette fois, les cinquante-cinq membres ont eu à examiner plusieurs projets de fusions et amendements.

• **Premier round.** – Dominique Gros, au nom de Metz, a déposé un amendement pour que Metz-Métropole englobe les deux communautés du nord : Rives de Moselle (Mazières) et le Pays Orne-Moselle (Rombas). La motion n'est pas passée, avec seulement 25 voix pour, au lieu de 38 (les deux tiers). Mais le maire de Metz y voit « un résultat inespéré, un signal fort ». Il affirme qu'il n'espérait pas l'emporter, mais susciter un débat de fond.

• **Le pari du val.** – Malgré des mois de lobbying, le Val de Moselle n'a pas obtenu sa fusion avec le Chardon lorrain (Thiaucourt, 54). Il n'a eu que 23 voix pour. Gilles Soulier, pré-

sident du Val de Moselle, s'est dit très déçu. Il mise son avenir sur la CDC154, qui se réunit le 21 mars. Si celle-ci vote pour la fusion à une écrasante majorité, il envisage de demander un nouvel arrêté de fusion au préfet, au cas où la fusion des deux votes lui assurerait les deux tiers.

En attendant, la CDCI a voté la fusion du Val de Moselle avec le Sud messin (Verney). Un mariage forcé en quelque sorte.

• **Accord au nord-est.** – Fidèle au projet du préfet, la fusion entre le pays de Bouzonville et celui des Trois-Frontières (Sierck) a été adoptée.

• **Unions libres.** – Dans le projet préfectoral initial, La Houve (Falck) devait fusionner avec le Warndt (Creutzwald) et le Pays boulogeois avec le Haut-Chemin (Vigy) et la CC de Pange. Il y a eu refus local. Au final, La Houve devrait fondre sa destinée avec le Pays boulogeois. Une union portée par 53 voix. Le Warndt, lui, restera solitaire. Il en a les moyens.

• **Chabadabada.** – À l'est de Metz, le Haut-Chemin et la CC de Pange vont donc bien se marier, comme ils l'ont toujours espéré. Et ce, avec le même score fleuve de 53 voix.

• **Pièce rapportée.** – La commune de Saint-Ail (54) pourra bien intégrer le Pays Orne-Moselle. Il reste à obtenir l'accord des Meurthe-et-Mosellans.

Cette étape franchie, le processus n'est pas achevé. Le 18 mars, la CDCI se penche sur les projets autour de Sarrebourg et de Château-Salins, ainsi que sur les syndicats intercommu-

naux. Le 31 mars, le préfet va proposer un nouveau schéma, qui prendra compte de tous ses votes. L'ensemble des communes aura alors jusqu'à mi-juin pour délibérer. En cas de désac-

cord avec le préfet, une nouvelle CDCI serait prévue. Elle examinera notamment les recours des communes mécontentes de leur nouvelle interco et désireuses de jouer à saute-frontière.

Au final, Emmanuel Berthier tranchera à l'automne. La nouvelle carte territoriale doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Le Bol d'Air Jacquier®

Une méthode naturelle pour vous ressourcer

Quelques minutes par jour pour réoxygéner votre corps. Stress, fatigue, pollution, notre corps est fortement sollicité. L'oxygène, essentiel à la vie, permet de respirer et surtout de créer l'énergie nécessaire à notre santé et à notre bien-être. Vous avez du mal à vous concentrer, votre mémoire vous joue des tours, le moindre microbe qui passe est pour vous, vous vous réveille encore fatigué, ou les crampes vous assaillent.

Vous êtes en hypoxie, votre corps a besoin d'être oxygéné.

Le Bol d'Air Jacquier®, grâce à sa technologie unique, favorise l'oxygénation tissulaire, bloque la production de radicaux libres et élimine l'acide lactique, responsables des dysfonctionnements de notre corps. Grâce au Bol d'Air Jacquier®, retrouvez en 3 à 4 semaines votre capital santé.

Comment ? en respirant quelques minutes par jour devant l'appareil, celui-ci va transporter l'oxygène au cœur de vos cellules.

Méthode non invasive, non médicamenteuse et entièrement naturelle, à tout âge vous pouvez profiter de ses bienfaits.

Fruit de 2 brevets et de plusieurs recherches scientifiques, le Bol d'Air® est déjà utilisé dans un cadre thérapeutique et par des sportifs de haut niveau !

Vous souhaitez essayer, nous vous offrons la première séance !

Contactez-nous !

HOLISTE ALSACE LOR LUX

32, rue de Verdun - 57160 Châtel-Saint-Germain
03 87 30 86 19
contact@idealproduction.fr - www.holiste.com

SIMPLY STYLE

Shopping du dimanche

6 mars

de 13h à 18h

15 ans de Style

130 MARQUES TENDANCE
DES PRIX RÉDUITS** TOUTE L'ANNÉE

Allemagne A8 Sortie 34 «Contwing»

*Le style tout simplement / **par rapport au dernier prix conseillé